

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 25350MADSEM

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/11/2025

Objet : convention d'occupation du terrain situé à la Bourgogne au profit de la société d'économie mixte ville renouvelée

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 28/11/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCAJI_D2025_350 convention d_occupation d_un terrain _ la Bourgogne au profit de la SEM.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

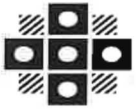
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251128-25350MADSEM-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/11/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2025_0350

**TERRAIN COMMUNAL SITUE ENTRE
LA PARCELLE AS 193 ET L'ALLEE
CHARLES QUINT**

**CONVENTION D'OCCUPATION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE LA SOCIETE
ANONYME D'ECONOMIE MIXTE VILLE
RENOUELEE**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la Bourgogne, la Société anonyme d'économie mixte Ville Renouvelée, aménageur de la ZAC Bourgogne, a émis le souhait de disposer de fonciers appartenant à la Ville, afin d'y mener des actions d'urbanisme transitoire.

Considérant que le terrain communal situé entre la parcelle AS 193 et l'allée Charles Quint est libre de toute occupation ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable du terrain situé entre la parcelle AS 193 et l'allée Charles Quint, au profit de La société dénommée « Société anonyme d'économie mixte ville renouvelée » sise 75 rue de Tournai à TOURCOING (Nord) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 318 697 208. Ladite société est représentée par M. Giuseppe LO MONACO, Directeur Général.

La mise à disposition est consentie à compter de la signature de la convention, et jusqu'au démarrage des travaux d'espaces publics portés par l'aménageur occupant pour ce qui constitue les espaces publics futurs; et jusqu'à l'acquisition par l'occupant du foncier, pour ce qui doit intégrer un futur lot de diversification.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au Trésorier pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

27 NOV. 2025

**Pour la Ville de TOURCOING
Doriane BECUE
Maire**

Accusé Réception en Préfecture le : 28/11/2025

Publié sur le site de la Ville le :

28/11/2025

